

L'Atelier de Bathilde

Lieu de formation : 28 avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles

ACCUEIL DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : LES DIFFÉRENTES FORMES DE HANDICAP

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

Source : <https://www.ccah.fr/CAAH/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

L'Atelier de Bathilde est en capacité d'accueillir les personnes présentant les handicaps suivants :

- Les troubles Dys (dyslexie, dyscalculie)
- Les troubles autistiques (sous certaines conditions)
- Certains handicaps auditifs : les acouphènes.

Les personnes souffrant des troubles mentionnés ci-dessus devront remplir le document « Demande Aménagement Handicap » et un justificatif médical devra être fourni (certificat médical, document MDPH, RQTH, etc).

L'Atelier de Bathilde ne peut malheureusement pas accueillir les personnes présentant les handicaps suivants :

- La dyspraxie (Troubles Dys)
- Les handicaps mentaux
- Les handicaps auditifs : surdit  totale
- Les handicaps visuels : personne aveugle et malvoyance
- Les handicaps moteurs
- Les handicaps psychiques
- Le plurihandicap
- Le polyhandicap

L'Atelier de Bathilde

Lieu de formation : 28 avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles

- Les traumatismes crâniens
- Les maladies dégénératives

Ces handicaps ne peuvent être pris en compte dans le cadre de notre formation professionnelle car ils nécessiteraient des aménagements majeurs. En effet, la superficie et la configuration de nos locaux, l'utilisation du matériel requis pour la mise en pratique et le déroulé pédagogique de la formation ne nous permettent pas d'accueillir ces types de handicap.

AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

La personne en situation de handicap peut bénéficier dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé d'adaptations pédagogiques ou d'aménagements spécifiques pour assurer le bon déroulé de sa formation.

Les aménagements pédagogiques réalisables sont les suivants :

- Adaptation des supports de cours : textes aérés et agrandis pour les personnes dyslexiques
- Mise en place de méthodes adaptées (repères visuels, moyens mnémotechniques, ...)
- Droit d'utiliser du matériel informatique pendant les cours pour faciliter la prise de notes
- Emplacement dans la salle de cours (proche de la sortie en cas de crise d'angoisse par exemple)
Allongement de la durée des modules
-
- Aménagement de temps de pause supplémentaire

Attention : certains aménagements ne peuvent pas être appliqués :

- Pas de dispense d'enseignement
- Pas d'allègement du contenu pédagogique des modules

Dans le cas où il serait trop éprouvant pour une personne en situation de handicap d'effectuer l'intégralité du cycle, nous suggérons d'opter pour les modules « à la carte » et de les étaler dans le temps.

Par exemple, l'élève effectuerait un premier module en 2024, un second en 2025, ainsi de suite.

AMÉNAGEMENTS A PRESENTATION DES CERTIFICATIONS

C'est lors de votre inscription pour le passage de la certification que vous devrez contacter le rectorat de la région Aix Marseille via le lien ci-dessous :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/amenagement-d-epreuves-aux-examens-121669>

L'Atelier de Bathilde

Lieu de formation : 28 avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles

Selon la situation de l'élève, les aménagements la préparation des examens peuvent porter sur :

- Les conditions de déroulement des épreuves :
 - Utiliser du matériel informatique en cas d'épreuve écrite
 - Les fautes d'orthographe ne sont pas pénalisées
 - Les sujets sont écrits en gros caractère, agrandis et aérés.
- Une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves : la personne en situation de handicap peut bénéficier d'une heure supplémentaire pour avoir suffisamment de temps pour mener à bien l'épreuve.
- La possibilité de faire des pauses pendant l'examen.

Attention : certains aménagements ne peuvent pas être appliqués :

- Pas d'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves.
- Pas de dispense des épreuves.

SUIVI AU COURS DE LA FORMATION

La référente handicap est Isabelle SIMON LABROUSSE.

Contact : 07 87 86 84 13 Courriel : adeb.isabelle.simon@gmail.com

L'élève ne doit pas hésiter à solliciter la référente handicap en cas de difficulté avant le rendez-vous de mi-parcours.

A tout au long du parcours de chaque module , un rendez-vous individuel est planifiable entre le référent handicap et l'élève pour connaître son ressenti et évaluer la mise en place des aménagements. Le référent handicap et le formateur durant la formation sera à l'écoute du rythme de l'apprenant.

A la fin du module, un second rendez-vous individuel est planifié entre le référent handicap et l'élève pour évaluer au global son ressenti sur les aménagements mis en place.

Un questionnaire est à nouveau remis à l'élève lors de ce rendez-vous individuel.

ÉTUDE DU DOSSIER DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Chaque situation de handicap est unique. Pour évaluer notre capacité à accueillir la personne en situation de handicap, nous exigeons que celle-ci remplisse la fiche **La fiche pré-rendez vous et handicap**

(disponible sur demande L'Atelier de Bathilde via le mail du référent handicap) et qu'un **justificatif médical** (MDPH, RQTH, justificatif médical délivré par un médecin, un orthophoniste, un ergothérapeute, etc.) soit joint à la fiche.

L'Atelier de Bathilde

*Lieu de formation : 28 avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles*

L'Atelier de Bathilde se réserve le droit de refuser un candidat dont la situation de handicap ne correspondrait pas aux exigences établies dans ce document mais se donne le devoir de vous accompagner afin de trouver une solution.

L'Atelier de Bathilde

*Lieu de formation : 28 avenue de la Vallée des Baux
13520 Maussane les Alpilles*

Ressource handicap Provence Alpes Côte d'Azur

- Mail : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr
- Site : www.rhf-paca.fr
- Lien pour fiche contact : <https://www.rhf-paca.fr/contact>

Cape emploi

C'est France travail qui vous orientera vers Cape Emploi suite à un rendez-vous avec votre conseil, cependant vous pouvez prendre contact avec eux via cette page contact de votre région

<https://www.capemploi-13.com/contact.html>

Fiphfp

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/provence-alpes-cote-d-azur>

Liens utiles pour votre parcours formation :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>